

**VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE**  
**Charente-Maritime**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 18 MAI 2009**

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 12 mai 2009.

**PRESENTS** : Jean-Louis LEONARD - Yvon NEVEUX - Jacqueline LEVERT - Catherine SEVALLE - Thierry COULON - Michèle BOMPOINT - Gilles ADRIEN - Nicole NEAU - Marlène JEAN DIT BERTHELOT - Christiane STAUB - Hélène CHASSEREAU - Dominique GOUGAT - Régis LEBAS - Thierry BOSCARIOL - Céline VIRLOGEUX - Pascale LEYON - Lënaïk BURGAUD - Isabelle FABBIANI - David LABICHE - Nadine BARBIER - Anne-Marie MOREAU - Bruno LESCALIER - Rogatien BOUCHEREAU

**ABSENTS ET REPRESENTES**: Stéphane VILLAIN par Jean-Louis LEONARD - Gérard FOUGERAY par Yvon NEVEUX - Jean-Yves COUTON par Hélène CHASSEREAU - Jean-Paul KLEIST par Jacqueline LEVERT - Jocelyne CEYROLLE par Michèle BOMPOINT - Pascal MONNET par Catherine SEVALLE

Secrétaire de séance : Catherine SEVALLE

Jean-Louis LEONARD ouvre la séance.

**I - LEGS A LA COMMUNE DE MADAME CAMILLE ALBERT**

Code nomenclature : 7.9.2

Jean-Louis LEONARD, Maire, indique qu'il a été informé par Maître GAIRE, Notaire à Châtelailлон-Plage, d'une disposition testamentaire de Madame Camille Claudette Gisèle Maria ALBERT, décédée le 6 mars 2008, qui souhaite léguer la somme de 1 525 € à la ville pour entretenir la sépulture où elle repose avec ses parents.

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Accepte le legs de 1 525 € de Madame Camille ALBERT ;
- Autorise l'entretien de la tombe de Madame Camille ALBERT et ses parents.

## **II - MODIFICATIONS AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Code nomenclature : 412

Afin de permettre une promotion de grade et pérenniser 2 postes contractuels, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes au tableau des effectifs communaux, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 :

- Transformation d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1<sup>ère</sup> classe, en poste d'Agent Spécialisé Principal des Ecoles maternelles 2<sup>ème</sup> classe
- Transformation d'un poste contractuel d'accueil en mairie en poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
- Transformation d'un poste contractuel d'éducateur sportif en poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces 3 transformations de postes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

## **III - LOCATION DE LOGEMENTS POUR LES REMPLACEMENTS DE LA GENDARMERIE EN JUILLET ET AOUT 2009**

Code nomenclature : 1.4.1

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la Ville met à disposition des logements pour héberger les effectifs supplémentaires de la gendarmerie pendant les mois de juillet et août 2009.

La brigade de Châtelailon-Plage devrait être renforcée cet été par une douzaine de gendarmes, dont certains, selon leur statut, peuvent être accompagnés par leur famille.

Les effectifs exacts ne seront connus que plus tardivement alors que les locations doivent être réservées dès à présent.

Châtelailon-Plage finance l'hébergement de la majorité des renforts saisonniers et la Ville d'Angoulins-sur-Mer participe habituellement au financement d'une location.

Après consultation des agences, les meilleures propositions de location obtenues sont les suivantes :

Type de logement	Nombre de gendarme(s) estimé	Adresse	Coût pour juillet et août	Agence
Appartement T4 (3 chambres dont 1 en mezzanine)	3	Appartement 10 Résidence Marina 71-73 avenue d'Angoulins	2 400 €	Aliantis Immobilier Sarl
Appartement T4 (3 chambres dont 1 en mezzanine)	3	Appartement 12 Résidence Marina 71-73 avenue d'Angoulins	2 400 €	Aliantis Immobilier Sarl
Appartement T3 (2 chambres)	2	Appartement 5 Résidence Marina 71-73 avenue d'Angoulins	2 400 €	Aliantis Immobilier Sarl
Pavillon plain pied T2	1	39 Bd Clemenceau	1 892 €	Atlantique Rome Gestion

Totaux (plus ou moins)

9

9 092 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de locations sur les bases ci-dessus.

#### **IV - CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION DES DONNEES DE L'ETAT CIVIL PAR INTERNET A L'INSEE**

Code nomenclature : 9.1.1

Jean-Louis LEONARD, Maire, rappelle que la transmission des données d'Etat Civil à l'INSEE est obligatoire et peut se faire par voie électronique.

L'INSEE a élaboré une application qu'elle met à disposition des communes via un portail Internet.

Afin d'entériner la transmission de nos données d'Etat Civil par l'application AIREPPNET, il est nécessaire de signer une convention avec l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **V - CONVENTION PASSEE AVEC LE SDIS POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAINNADE POUR L'ANNEE 2009**

Code nomenclature : 1.4.1

Jacqueline LEVERT, Maire adjointe, rappelle aux Conseillers Municipaux qu'il convient d'organiser, comme chaque année, la surveillance de la baignade sur la plage.

Elle propose comme en 2008 d'avoir recours à des sapeurs pompiers volontaires titulaires du CFAPSE et du BNSSA pour effectuer cette mission, en sollicitant le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime (SDIS)

Par convention annexée à la présente délibération, le SDIS propose de nous mettre à disposition par poste de secours :

- 1 Chef de poste,
- 1 Adjoint Chef de poste,
- 2 sauveteurs qualifiés
- En assurer le recrutement, le contrôle, la préparation et la formation, l'équipement et la mise en paiement des vacances.

La Commune de Châtelailon-Plage assurera la mise à disposition et l'entretien des matériels nécessaires au fonctionnement des postes de secours, la préparation et la gestion des locaux et l'hébergement des sauveteurs. La SNSM mettra gracieusement à la disposition de la Commune du matériel de secours (sacs d'oxygénothérapie, défibrillateurs semi-automatiques, etc.) pendant la saison estivale.

Jacqueline LEVERT précise que le poste de secours sud (Rue d'Oléron) sera supprimé cette année sur les recommandations du SDIS. Celui-ci est très peu fréquenté pendant les saisons estivales. La commission Mer et Littoral a approuvé à la majorité cette décision le 4 décembre 2008. Une économie de l'ordre de 10 000 € sera réalisée du fait de la suppression de ce poste.

La surveillance assurée par deux postes de secours s'effectuera de la façon suivante :

- Poste de secours central (rue Barraud) : du dernier week-end de juin jusqu'au 31 août.
- Poste de secours nord (rue Denfert Rochereau) : du dernier week-end de juin jusqu'au 31 août

Le coût total à rembourser au SDIS en 2009, toutes dépenses incluses (personnel, formation, assurances, habillement) sera de l'ordre de 40 000 € (prix établi à partir des tarifs de vacances; devis joint en annexe valeur non contractuelle).

Après en avoir délibéré, pour 28 voix et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention passée avec le SDIS.

**VI - BEAUSEJOUR REGIE DE RECETTES EVENEMENTS CULTURELS - AJOUT DE TARIFS POUR LE CONCERT DU 1<sup>er</sup> MAI 2009 « VENT MARINE » ET POUR LE SPECTACLE DU 19 MAI 2009 « POUR UN OUI OU POUR UN NON »**

Code nomenclature : 7.1.5

Jean-Louis LEONARD, Maire, rappelle que le Conseil Municipal a validé le 30 juin 2008 les tarifs des spectacles de la saison 2008-2009 à Beauséjour.

A cette programmation 2 autres spectacles viennent s'ajouter:

- Un concert de chants marins « **Les Vents marine** » le 1<sup>er</sup> mai 2009 à 15h00 en avant première de la Farandole des chants marins de La Rochelle.
- Une pièce de théâtre « **Pour un oui ou pour un non** » de Nathalie SARRAUTE le 19 mai 2009 à 20h30, dans le cadre d'un projet culturel et pédagogique avec le collège André Malraux, la médiathèque de Châtelailon-Plage, le Cyber local, Beauséjour et la bibliothèque d'Angoulins-sur-Mer.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de créer les tarifs suivants :

Spectacles : tarifs en euros TTC				
	Tarif plein	Réf.	Tarif réduit	Réf.
Pour un oui ou pour un non 19-mai-09	6 €	CAEI	5 €	CAEr
Vents marine 01-mai-09	5 €	CAFI	4 €	CAFr
Tarif réduit	Groupes (20 pers. mini) -18 ans, étudiants (sur présentation d'un justificatif) Strapontins			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer les tarifs des spectacles de la saison 2008-2009 à Beauséjour suivant le tableau référencé ci-dessus.

**VII - PROGRAMMATION ESTIVALE DE L'OFFICE DE TOURISME MUNICIPAL - ANNEE 2009**

Code nomenclature : 9.1.1.

La programmation estivale de l'Office de Tourisme Municipal a été arrêtée.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les premiers contrats de cession des spectacles suivants :

MERCREDI 15 JUILLET	SPECTACLE JEUNE PUBLIC	ROGER CACTUS
SAMEDI 18 JUILLET	SPECTACLE JEUNE PUBLIC	GROUPE DEMONS ET MERVEILLES - PETIT BONHOMME
MERCREDI 22 JUILLET	SPECTACLE JEUNE PUBLIC	CIE DÉLIMÉLO - K DANSE MAXIMOMES
MARDI 28 JUILLET	CONCERT	MOSQUITO SALSA CLUB
MERCREDI 29 JUILLET	SPECTACLE JEUNE PUBLIC	CIE ODYSSEE - LOOK LE LOUP
MERCREDI 5 AOÛT	SPECTACLE JEUNE PUBLIC	CIE ESCLANDRE - VOYAGE AU FOND DES PAGES
MERCREDI 12 AOÛT	SPECTACLE JEUNE PUBLIC	CIE ESCLANDRE « LE ROYAUME OUBLIE »
MARDI 18 AOÛT	CONCERT	BEBEY PRINCE BISSONGO
MERCREDI 19 AOÛT	SPECTACLE JEUNE PUBLIC	CIE DÉLIMÉLO - "POMMÉGLANTINE"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les premiers contrats de cession des spectacles relatifs à la programmation estivale 2009.

**VIII - CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS DES LOTISSEMENTS DE L'HIPPODROME , DU HAMEAU DE L'HIPPODROME ET DE LA RESIDENCE DE L'HIPPODROME**  
Code nomenclature : 3.5.1

Par délibération en date du 24 novembre 2008 le Conseil Municipal a prescrit une enquête publique pour procéder au classement d'office dans le Domaine Public de la commune des voiries et espaces communs des lotissements de l'Hippodrome, du hameau de l'Hippodrome et de la résidence de l'Hippodrome.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 au 27 janvier 2009.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 3 février 2009 avec un avis favorable sur le classement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte,

- De prononcer le classement d'office dans le Domaine Public communal des parcelles AC 665-666-664-650-613-612-712 et 714 pour une superficie totale de 6 389m<sup>2</sup>.

- D'autoriser Monsieur le Député Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'enregistrement aux hypothèques de ce classement.

### **IX - CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE JONCHERY PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES (AFR).**

Code Nomenclature « Actes » : 3.5.3.

Thierry COULON Maire Adjoint informe le Conseil Municipal que des travaux de peinture vont être engagés dans les locaux de l'Association Familles Rurales (AFR) pour le CLSH durant l'été 2009.

Ces travaux nécessitent le déménagement de toute l'activité sur le groupe scolaire Jonchery.

Simultanément à ces travaux, une réhabilitation de la cuisine centrale va avoir lieu à la même période et l'entrée par le SAS, côté Allée Montmeillant, pourra être compromise pendant quelques jours.

L'association demande à utiliser les locaux suivants à l'école élémentaire Jonchery :

le SAS d'entrée de l'école élémentaire Jonchery (côté cuisine centrale), la cour de récréation, les deux classes du rez-de-chaussée, l'atelier central et les sanitaires ainsi que le couloir d'accès à ces salles.

L'association aura la latitude de faire entrer les parents et les enfants par la cour de l'école élémentaire Jonchery pour assurer l'accueil du matin et du soir.

L'utilisation s'effectuera du vendredi 3 Juillet 2009, 7 heures au vendredi 14 Août 2009, 20 heures.

Une convention sera établie entre la mairie, l'association et l'école élémentaire Jonchery pour entériner ces utilisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**X - CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE JONCHERY PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES (AFR).**

Code Nomenclature « Actes » : 3.5.3.

Thierry COULON Maire Adjoint informe le Conseil Municipal que des travaux de peinture, dans les locaux de l'Association Familles Rurales (AFR) pour le CLSH et des travaux de réhabilitation, dans les locaux de la cuisine centrale vont être entrepris durant l'été 2009.

L'association demande à utiliser les locaux suivants pour assurer ses activités de C.L.S.H. d'été pour les plus jeunes enfants accueillis au centre.

- A l'école maternelle Jonchery pour les activités :

L'atelier des petits, la classe fermée (n°2) et le couloir d'accès à la classe n°2.

- Au restaurant de l'école maternelle Jonchery pour les repas :

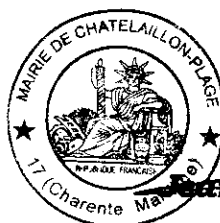
La cuisine, le réfectoire et les sanitaires adultes.

L'utilisation s'effectuera du vendredi 3 Juillet 2009, 7 heures au vendredi 14 Août 2009, 20 heures pour l'école et du lundi 6 Juillet 2009, 10 heures au lundi 31 Août 2009, 15 heures pour le restaurant scolaire.

Des conventions seront établies entre la mairie, l'association et l'école maternelle Jonchery pour entériner ces utilisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

La séance est levée à 21 h 40



**Le Maire,**

**San-Louis LEONARD**